

Délibération du Comité Syndical
Séance du 20 mai 2019

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 16
Votant : 26

Détail des votes
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :
24/05/2019
Et publication du :
03/06/2019

Le Président

D. DELECOURT

L'an deux mil dix-neuf, le 20 mai, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 13 mai 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 13 mai 2019.

Présents : Messieurs Dominique DELECOURT, Président, Jean-Marie DOUVRY, Bruno TRACHE, Alain DE CARRION, Vice-Présidents, Mesdames Ewa VIVIER, Sylvie CRETON, Corinne BILLAUD, et Messieurs Yves DUPONT, Yves MARLIERE, Jean-Michel LEGRAND, Fabrice BAVIERE, Jean-Marc BLONDIAU, Gilles GOUDSMETT, Albert VIVIER, Guy WAREIN, Alain DEGUERRE, Conseillers Syndicaux.

Absents excusés : Messieurs Philippe DRUMÉZ, Jean-Michel DUPONT, Jacques HERBAUT, Frédéric WALLEY, Jean-Louis COURTOIS, Steve BOSSART, Gérard VINCKE, Michel GEORGE, Gérard DELAHAYE et Fabrice SURET.

Absent non excusé : Monsieur Léon COPIN.

Procurations : Monsieur Jean-Louis COURTOIS à Monsieur Jean-Michel LEGRAND
Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Gilles GOUDSMETT
Monsieur Philippe DRUMÉZ à Monsieur Dominique DELECOURT
Monsieur Jean-Michel DUPONT à Madame Ewa VIVIER
Monsieur Jacques HERBAUT à Monsieur Jean-Marie DOUVRY
Monsieur Frédéric WALLEY à Monsieur Alain DE CARRION
Monsieur Gérard VINCKE à Monsieur Jean-Marc BLONDIAU
Monsieur Michel GEORGE à Monsieur Albert VIVIER
Monsieur Gérard DELAHAYE à Monsieur Guy WAREIN
Monsieur Fabrice SURET à Madame Corinne BILLAUD

A été nommé secrétaire : Monsieur Alain DEGUERRE.

2019/05/N°4

Domaine d'Intervention : FINANCES

ACTION « JOURNEE D'ECHANGES 2019 » - JEUDI 20 JUIN 2019 de 10 heures à 16 heures POUR LES BENEFICIAIRES DU REVENU SOLIDARITE ACTIVE ET LES ATELIERS D'INSERTION SOCIALE DU TERRITOIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le jeudi 20 juin 2019, se déroulera la « journée d'Echanges 2019 ». La thématique a été décidée de manière collégiale par les représentants des différents ateliers lors de la réunion organisée au SIVOM le vendredi 22 février 2019.

Reconduite chaque année depuis 2012 (à l'occasion des Portes ouvertes du SIVOM), les objectifs de la journée d'échanges demeurent les mêmes à savoir :

Destinée aux échanges de savoirs entre les participantes, cette journée a pour objectif de :

- Rendre acteurs du projet les mamans concernées par ce dispositif,
- Lutter contre l'isolement, le repli sur soi,
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles,
- Tisser du lien social,
- Développer les potentialités des personnes,
- Favoriser la mixité sociale,
- Développer les échanges, le partage des savoirs.

Les participants des différents ateliers partageront un repas.

2019
PREVISIONNEL DES ACHATS "JOURNEE D'ECHANGES"
MAISON D'ORIENTATION ET D'INSERTION

Aménagement extérieur		
chaises et tables	SIVOM	prêt gracieux
Chapiteau 128 M2	SIVOM	prêt gracieux
Restauration		950,00
déjeuner, dégustations, dessert, boissons	Carrefour Auchy-les-Mines	
Fournitures diverses		
fournitures nécessaires aux ateliers "exposants"	Carrefour Auchy-les-Mines	
Invitations		
Affranchissement tarif 2017 (0,42 euro) (envoi en nombre La Poste)	SIVOM	129,00
Ramette Clairefontaine A4 120gr "canari"	SIVOM	12,00
TOTAL GENERAL TTC (en euro)		1 091,00 €

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président du SIVOM à organiser cette manifestation sur le site.
- Autorise Monsieur le Président du SIVOM à régler les frais.

Les crédits afférents sont inscrits au budget primitif 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures

 La Président

D. DELECOURT

REÇU LE 24 MAI 2019



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.